

COMTE RENDU DU  
**COMITE D'HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**  
du 9 AVRIL 2013 à 14H30

Participaient à la séance :

Membres titulaires représentant l'administration :

- **Monsieur BECK**, Directeur académique des services de l'Education Nationale des Pyrénées-Orientales, Président
- **Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales

Membres titulaires représentant les personnels :

- **Monsieur VIBERT-GUIGUE**, FSU, Secrétaire du CHSCT
- **Monsieur GONZALEZ**, FSU
- **Madame LIEVREMONT**, FSU
- **Madame FELTZ**, FSU
- **Monsieur LEMAITRE**, FSU
- **Monsieur MELWIG**, UNSA
- **Monsieur RABEYROLLES**, UER, excusé, remplacé par **M. ZAANOUN**, suppléant.

Invités en tant que membres suppléants représentant les personnels:

- **Madame ARGENCE**, FSU
- **Monsieur BOTONNET**, FSU
- **Monsieur LATOUR**, FSU
- **Monsieur VIRAMA**, UNSA

Présents en tant qu'experts :

- **Monsieur TARBOURIECH**, Inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Montpellier
- **Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, DRH, Rectorat de Montpellier
- **Monsieur GARCIA**, IEN PRADES
- **Madame DE JONG**, Médecin de prévention
- **Monsieur LOESLE**, Conseiller pédagogique EPS, Circonscription « Le Ribéral » et Assistant de Prévention, excusé, remplacé par **Madame SEWERYN**, Conseiller pédagogique EPS, Circonscription de Prades
- **Monsieur ROMANI**, Chef de service

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du CHSCT du 26 octobre 2012
2. Information du CHSCT (périmètre de compétences, droit d'enquête, droit de visite et diffusion des informations aux personnels)
3. Mise au point de la procédure pour une visite de prévention d'une école (première visite de l'école Jordi Barre à Perpignan)
4. Visites de prévention
5. Saisines du CHSCTD
6. DUER 2013
7. Formations et informations en direction des personnels enseignants.

Monsieur le Directeur académique ouvre la séance à 14h40.

1. Approbation du PV du CHSCT du 26 octobre 2012
--

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, demande s'il y a des remarques par rapport au PV du CHSCT du 26 octobre 2012.

Monsieur GONZALEZ, FSU, rappelle que l'affichage de la fiche des coordonnées des membres du CHSCTD avait été demandé et interroge si cela a été fait.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, répond par l'affirmative.

Monsieur GONZALEZ, FSU, précise que dans certains établissements cet affichage n'a pas été fait.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, explique que sur le site internet de la DSDEN, toutes les coordonnées des membres du Comité d'Hygiène sont publiées.

Monsieur GARCIA, IEN PRADES, confirme que dans le premier degré cet affichage a été réalisé dans toutes les écoles, suite à une note du 18/02/2013.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, assure que Monsieur le DASEN fera un rappel dans ce sens lors de la réunion avec les chefs des établissements du 7 mai prochain.

Monsieur LATOUR, FSU, précise que les enseignants ont besoin d'une liste exhaustive des membres du CHSCT, car sinon ils sollicitent toujours les mêmes personnes.

Monsieur BERGERON, Conseiller de prévention, répond que sur le portail académique il y a toutes les informations nécessaires.

Monsieur VIBERT-GUIGUE, Secrétaire du CHSCT, remarque que sur la plaquette du rectorat, l'adresse mail qui figure est celle fonctionnelle du CHSCT (chsct.d66@ac-montpellier.fr) utilisée par M. Romani. Si un agent des PO veut écrire à un représentant du personnel, cela n'arrivera pas avec cette adresse, il doit connaître les coordonnées des membres.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, répond que sur l'annuaire de la DSDEN, les coordonnées sont celles du CHSCT départemental.

Monsieur GONZALEZ, FSU, constate qu'à la page 4 du compte-rendu du CHSCTD du 26 octobre 2012, des visites du CHSCTD étaient prévues au Lycée Arago en janvier et au Collège Saint Exupéry en février et qu'aucune n'a été effectuée.

Monsieur LACOUR, Secrétaire Général, précise qu'il s'agissait d'un planning prévisionnel et que la planification départementale répercutait une planification académique ; le prochain CHSCTA du 7 mai définira la mise en place de ces visites.

Monsieur BERGERON, Conseiller de prévention, complète qu'un protocole de visite est rédigé suite à une visite qui a été effectuée dans l'Hérault.

Monsieur le Directeur académique sollicite le vote des membres sur le PV du CHSCT du 26 octobre 2012.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## 2. Informations sur le CHSCT (périmètre de compétences, droit d'enquête, droit de visite et diffusion des informations aux personnels)

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, présente la note du Rectorat du 1<sup>er</sup> février 2013, envoyée aux DASEN qui définit le périmètre du CHSCTD en matière d'enquête et le droit d'enquête de celui-ci : l'enquête se fait à la demande d'un personnel ou d'un membre du CHSCT. En ce qui concerne le droit de visite, il s'exerce dans un souci de prévention, mais l'organisation du droit de visite n'est pas encore arrêtée.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, confirme que le principe général de la règle académique retenue, conforme aux textes, est la saisine de proximité, donc du CHSCTD 66 pour les personnels des PO.

**Monsieur GONZALEZ**, FSU, précise que l'obligation de tenue du registre n'est pas très connue dans les établissements.

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, répond que la même note qui prévoyait l'affichage dans tous les EPLE précisait également les obligations par rapport au registre et au DUER.

## 3. Mise au point de la procédure pour une visite de prévention d'une école (première visite de l'école Jordi Barre à Perpignan)

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, précise que la visite de l'école « Jordi BARRE » à Perpignan prévue pour le 19 avril 2013 concerne un membre pour chaque organisation représentant du personnel : Mme Feltz pour FSU, M. Virama pour UNSA et M. Zaanoun, remplaçant M. Rabeyrolles pour UER, ainsi que le secrétaire du CHSCT.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, souhaite que « L'autoquestionnaire sur les conditions de travail » présenté lors du groupe de travail du matin (document joint au présent procès-verbal) soit utilisé lors de la visite de l'école. Il rappelle avoir indiqué à plusieurs reprises que le DUER et son actualisation ne doivent pas rester un exercice formel.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, répond qu'il serait mieux d'utiliser ce document à un autre moment.

**Monsieur VIRAMA**, UNSA, précise que de toute façon lors de la visite, il n'y a que le directeur de l'école qui est déchargé, les autres enseignants n'ayant que la récréation pour rencontrer les membres du CHSCT.

**Monsieur LEMAITRE**, FSU, considère que le DUER est réglementaire et abstrait, tandis que ce document est plus concret pour les enseignants et peut constituer un appui utile.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, répond que le cadre étant académique, l'application départementale peut être remontée au Rectorat, pour une utilisation en amont, mais que ce document ne ferait que parasiter l'alimentation du DUER.

**Monsieur ZAANOUN**, UER, constate qu'il n'y aura pas trop de temps pour entendre les problèmes auxquels sont confrontés les enseignants.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, répond que les membres du CHSCTD rencontreront les enseignants, comme établi au groupe de travail du matin.

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, précise qu'il y aura des moments où les représentants de la DSDEN ne seront pas présents.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, complète que l'objectif des visites est d'évaluer la connaissance de tous les dispositifs, particulièrement des registres, et que s'agissant d'une première visite, la date a été fixée un jour de décharge des directeurs pour faciliter les échanges et mieux évaluer le déroulement.

**Monsieur MELWIG**, UNSA, est d'avis de présenter ou au moins de diffuser un document aux enseignants, pour qu'ils soient au courant de ce qui sera discuté.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, réitère son point de vue, que le document pourrait être utilisé, mais à un autre moment.

**Monsieur TARBOURIECH**, Inspecteur santé et sécurité au travail, considère que les établissements devraient s'habituer à la présence d'une fiche technique standard : la fiche d'identification des risques.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, sollicite que l'utilisation du document proposé par les représentants du personnel soit votée.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, propose qu'on émette un avis.

**Monsieur MELWIG**, UNSA, se déclare favorable à l'envoi aux écoles concernées de ce document, pas sous forme d'enquête statistique contraignante, mais comme un guide de réflexion à envoyer au personnel avant les rencontres.

**Monsieur TARBOURIECH**, Inspecteur santé et sécurité au travail, intervient en précisant que le DUER n'est pas juste un outil à remplir et que la visite est l'occasion de remonter les problèmes signalés sur le terrain via le DUER.

**Mme SEWERYN**, Conseiller pédagogique EPS, Circonscription de Prades, précise que cela se fait déjà depuis 4-5 ans, et que les enseignants aiment avoir un retour. Si « l'autoquestionnaire » n'a pas de suivi, il restera juste un document à remplir.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, propose que le document soit modifié, en gardant les items comme thèmes de réflexion, mais en enlevant la rubrique « 2011-2012 ».

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, propose à l'assemblée de voter sur la proposition de diffuser au personnel concerné par la visite de « Jordi Barre » le document « L'Autoquestionnaire sur les conditions de travail » modifié.

**Madame ARGENCE**, FSU, considère que dans le cadre de risques, on parle toujours que des murs d'escalade dans les gymnases et des laboratoires de sciences, mais que tout le reste est tabou. Les enseignants aimeraient pouvoir répondre à des questions qui ne sont pas dans le DUER.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, précise que le seul élément qui compte c'est le DUER.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, souligne qu'effectivement le DUER est l'élément essentiel de la politique de prévention, est donc favorable à tout ce qui permet une meilleure appropriation par les personnels, c'est d'ailleurs le sens du document présenté. Il rappelle par ailleurs avoir attiré plusieurs fois l'attention sur l'importance de l'actualisation des DUER et la nécessité de la préparer en amont dans ce même objectif, sur le risque à ce qu'il soit considéré par les personnels, et les directeurs qui en sont la cheville ouvrière, comme une enquête formelle de plus, sans suites. Il regrette le caractère non concerté et hâtif de la procédure d'actualisation des DUER 1<sup>er</sup> degré, avec une date butoir assez courte, alors qu'une des missions du CHSCT est de favoriser et développer l'information des personnels.

**Monsieur GARCIA**, IEN PRADES, présente le nombre des écoles qui ont actualisé leurs DUER dans le département :

- Circonscription Perpignan 1 : 17 écoles sur 18.
- Circonscription Perpignan 2 : 16 écoles sur 25.
- Circonscription Perpignan Nord : 33 écoles sur 38.
- Circonscription de Céret : 30 écoles sur 48.
- Circonscription de Prades : 100% : 63 écoles ont mis à jour leurs DUER.
- Circonscription Le Ribéral : 25 écoles sur 36.
- Circonscription Perpignan 3 : 10 écoles sur 29.
- Circonscription Le Littoral : chiffre pas confirmé à l'heure de la réunion sur un total de 45 écoles.

**Madame FELTZ**, FSU, est agacée du fait que depuis la création du CHSCTD, les membres ne sont pas encore allés sur le terrain et que rien n'y remonte.

**Monsieur GARCIA**, IEN PRADES, est d'avis qu'il y a trop de problématiques, que tout ne peut être traité et qu'il faudrait établir 2-3 pistes à suivre.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, précise que les priorités sont la prévention des risques et le DUER, ainsi que l'amélioration des conditions de travail, qui dépasse le strict cadre des DUER.

**Monsieur TARBOURIECH**, Inspecteur santé et sécurité au travail, répond que les conditions de travail sont abordées dans les DUER et qu'il ne conçoit pas les aborder hors DUER.

**Monsieur MELWIG**, UNSA, se demande pourquoi on débat depuis une heure sur un document qui ne change rien par rapport au DUER, ni ne le remet en cause.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, répond que les points de vue sont différents et c'est lors des échanges qu'il faut aborder ce qui ne va pas.

**Monsieur GARCIA**, IEN PRADES, considère que le DUER est assez riche pour offrir toutes les données nécessaires à une bonne prévention.

**Monsieur GONZALEZ**, FSU, demande que le document modifié (ci-joint) soit soumis au vote:

Le contenu de document « auto-questionnaire » et le principe de son envoi aux collègues concernés avant la visite sont adoptés par :

6 votes pour : 5 FSU, 1 UNSA.

1 abstention : UER

#### 4. Visites de prévention

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, précise qu'il n'y aura pas de visite dans un EPLE 2<sup>nd</sup> degré avant le CHSCTA.

**Monsieur GONZALEZ**, FSU, suggère qu'un planning soit proposé après le 7 mai prochain.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, s'étonne que des visites ne puissent pas être organisées avant la tenue du CHSCT académique. Il rappelle que les protocoles de visites élaborés à la suite des groupes de travail ont été validés au CHSCTA et que nous sommes dans la période d'expérimentation par les divers CHSCT. Il souligne qu'il a été clairement établi lors de ces réunions qu'il n'y avait ni hiérarchie, ni subordination des CHSCT entre le niveau départemental et académique, mais une nécessaire coordination.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, précise qu'il ne s'agit pas d'une interdiction, mais qu'au groupe de travail du 14/12/2012 du CHSCTA, il a été précisé que les CHSCT départementaux devraient être en cohérence avec le CHSCT académique et que ce serait ce dernier qui effectuerait une première visite de validation du protocole EPLE. Celle-ci a eu lieu le 19 mars 2013 et le protocole de visite premier degré est proposé au CHSCT départemental (ci-joint).

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, précise que le but de ces réunions est d'avoir une cohérence académique.

**Monsieur GONZALEZ**, FSU, propose que des visites soient organisées avant fin mai au Lycée Arago et dans la deuxième quinzaine de juin au Collège Saint-Exupéry.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, répond qu'il est d'accord sur le principe mais qu'il faut se caler avec le niveau académique.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, fait état de saisine d'une part par une enseignante de l'établissement Maso, d'autre part de collègues du collège Saint Exupéry et de l'école Duruy à Perpignan. Il est surpris du fait que ces problèmes de violence et d'agression ayant eu lieu au collège « Saint-Exupéry » et à l'école « Duruy » n'aient pas donné lieu de la part des autorités concernées à une information ni des membres du CHSCTD, ni du secrétaire. Il a contacté Mme Condamin, IEN pour plus de détails sur l'incident à « Duruy », sans parvenir à un contact direct, ni à défaut à un retour demandé d'éléments d'information sur le traitement du problème.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, répond que les établissements privés n'entrent pas dans la compétence du CHSCTD. Au collège « Saint-Exupéry » un élève a été agressif vis-à-vis des enseignants et à « Duruy », c'était un conflit entre un parent et un enseignant. L'équipe de Duruy a été reçue par le DASEN et il y aura un rappel fait par la justice à cette mère de famille. Quant à l'élève de « Saint-Exupéry », il est toujours dans sa famille, suivi par un éducateur spécialisé. Il avait été déjà affecté à « Camus » et dans 4-5 autres collèges, mais il n'a pas été encore pris en charge par une structure spécialisée.

**Monsieur GONZALEZ**, FSU, tient à préciser que les enseignants se sont sentis en danger.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, répond qu'ils ont été reçus par le Dr. De Jong et que quatre personnes sont en cours d'expertise pour accident de travail.

**Monsieur BERGERON**, Conseiller de prévention, complète qu'au niveau du Rectorat, Mme Moisant accompagne administrativement ces enseignants.

**Madame ARGENCE**, FSU, demande si ces enseignants bénéficieront d'une bonification lors de mutations.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, répond qu'on ne sait pas si ces problèmes relèvent du handicap.

**Madame DE JONG**, Médecin de prévention, précise que ce n'est pas dans le cadre du handicap, mais de l'accident de travail.

**Madame ARGENCE**, FSU, remarque que les enseignants se sentent de moins en moins bien armés face à la violence physique et verbale qui est banalisée dans tous les établissements.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, observe que le collège « Saint-Exupéry » n'est pas un établissement ECLAIR.

**Monsieur LATOUR**, FSU, considère que le DASEN, en fonction de la gravité de la situation, doit saisir le CHSCTD.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, admet que l'information arrive échelonnée, et que le trouble produit au sein des équipes n'a pas eu d'écho au début et que le personnel s'est tourné tardivement vers le médecin de prévention.

**Monsieur LATOUR**, FSU, demande où est le curseur du DASEN, qui n'a pas informé les membres CHSCTD.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, répond qu'il n'y a pas eu de saisine du Secrétariat général et que des problématiques de vie scolaire sont traitées tous les jours par le DASEN.

**Monsieur LATOUR**, FSU, précise qu'il parle du personnel, et non pas de la vie scolaire.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, répond que le chef d'établissement est là pour représenter l'administration. Le schéma est le même qu'avant avec les services sociaux, la police, le CG : toute saisine du DASEN ne donnera pas lieu à une saisine du CHSCTD.

**Monsieur ZAANOUN**, FSU, considère que ce genre d'élève ne devrait plus être remis dans le circuit.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, répond que cet élève ne repartira plus dans un collège, mais dans une structure spécifique.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, concernant la saisine du SG et la communication, précise avoir systématiquement fait écho auprès de l'administration des saisines reçues jusqu'alors de manière informelle en l'absence de registres. Il revient sur le cas de l'école « Duruy », en précisant qu'il avait envoyé un mail à la DSDEN, sans retour, concernant les violences des élèves ou de leurs familles à l'égard des enseignants.

**Monsieur LACOUR**, Secrétaire Général, répète que le personnel de « Duruy » avait été reçu par le DASEN.

**Monsieur VIBERT-GUIGUE**, Secrétaire du CHSCT, précise que ce qui intéresse ici le CHSCTD n'est pas la problématique de vie scolaire, ni la démarche collective de l'équipe d'entrevue avec le DASEN et des représentants syndicaux, mais la question de sécurité et de prévention de la violence. Quelles réponses ont été apportées par la hiérarchie sur ce point, quelles mesures prises dans cet établissement, et quels enseignements pouvons-nous en tirer ici en termes de prévention ? Les incidents plus ou moins graves se multiplient, cette problématique de violence monte en puissance. Elle a déjà été prise en compte depuis un moment par d'autres administrations ou services publics en contact direct avec le public, ainsi que par notre Ministère qui a édité le guide « violences et incivilités » qu'il y a urgence à diffuser. Il faut aussi réfléchir à des actions concrètes de prévention départementale sur ce sujet.

## 6. DUER 2013

Voir Diaporama DUER 1<sup>er</sup> degré.

## 7. Formations et informations en direction des personnels enseignants

Présentation des formations prévues pour les assistants pédagogiques et de la journée CDDP.

La séance est levée à 17h15.

Le Président,

Dominique BECK

Le secrétaire du CHSCT,

Alain VIBERT-GUIGUE



Le secrétaire de séance,

Stéphane ROMANI



